



Divorce sans jugement, api frauduleuse

Par **marmoreen**, le **12/05/2012** à **16:52**

Bonjour,

Suite à une perte d'emploi, le 19 septembre 2011, ma femme m'annonça le lendemain, son intention de vouloir divorcer pour toucher les **aides de mère isolé**.

elle me laissa une semaine pour trouver un nouvelle appartement.

Me retrouvant sans revenu, tous mes démarches se sont retrouvées sans suite, ou refusé.

Le 26 septembre, je me suis retrouvé à la rue.

Après avoir passé 4 mois à la rue, je commence tout juste à avoir une situation financière. J'ai pu trouver un travail et je vie dans un appartement.

J'ai voulu reprendre contacte avec mon épouse, mais je n'y arrive pas. (elle a quitter notre logement en modifiant le bail qui était à mon nom)

Aujourd'hui, je dois déclarer mes impôts sur le revenu.

situation:

-Aucune décision du juge n'a été prononcée sur la **séparation de fait**.

-Sur mon avis d'imposition de l'année précédente, je suis [s]marié[/s] et mon fils est à ma charge.

-Mon épouse a pu recevoir, une semaine après m'avoir mis à la porte du domicile, **l'aide pour parent isolé**.

Problème:

-Si je déclare mes impots en restant marié et mon fils à ma charge, ne risque t'elle pas d'avoir des problèmes avec la CAF, pour les prestations reçu?

-Puis je déclarer être divorcé et ne pas avoir mon fils à ma charge, si aucune décision de la

JAF n'a été rendu?

cordialement